



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX04500401100741-07TPE01

S'COIFF

18 AVENUE DU COLONEL PARDES
46220 PRAYSSAC

Facture du 14/02/2026 n° 10245817973



Electricité

Montant Hors TVA	221,78 €
Montant TVA (payée sur les débits)	44,36 €

Facture TTC

266,14 €

Montant total à payer (TTC)

266,14 €

à régler avant le 02/03/2026

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 14/03/2026 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 13/03/2026

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vous avez attesté être éligible aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe). Vérifiez que vous remplissez toujours les critères d'éligibilité, précisés au verso de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 5819644669
Compte commercial : 1-9Y6DR6P

Informations d'adressage de facture

SIREN : 850267527

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA

Nom du client

S'COIFF

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23450795936570
18 AVENUE DU COLONEL PARDES
46220 PRAYSSAC

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP. SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519258196446695818317032021402

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN :

JOIGNEZ UN RIB MERCI

DATE

SIGNATURE

S'COIFF

18 AVENUE DU COLONEL
PARDES 46220 PRAYSSAC

TIPSEPA

EST

Montant en euros

266,14

Identification
règlement

925819644669581831703202

EDF

ENTREPRISES

87018 LIMOGES Cedex 01

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

102458179735

001583140224 03925819644669581831703202928151

26614

Détail de votre facture du 14/02/2026 n° 10245817973

Document à conserver 10 ans

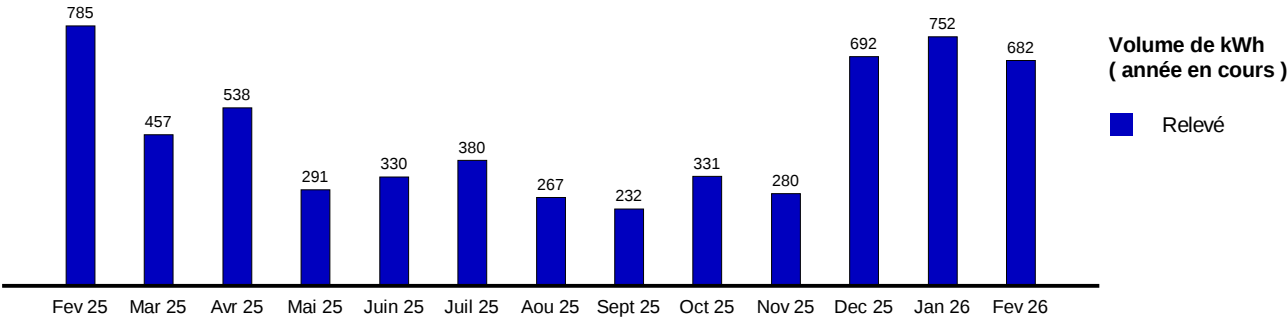
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y6DR55
Prix réglementés
Souscrit depuis le 29/05/2019
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

18 AVENUE DU COLONEL PARDES 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 23450795936570

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				174,23 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 1 434 kWh	Prix unitaire HT	174,23 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 13/12/2025 au 31/01/2026	543 kWh	13,700 c€/kWh	74,39 €	20,00 %
Electricité Heures pleines	du 01/02/2026 au 12/02/2026	116 kWh	13,510 c€/kWh	15,67 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 13/12/2025 au 31/01/2026	627 kWh	11,090 c€/kWh	69,53 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/02/2026 au 12/02/2026	148 kWh	9,890 c€/kWh	14,64 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 20,99 €, et la part variable est de 80,12 €

Services	0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					47,55 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA			Taux de TVA
Accise sur l'Électricité	du 13/12/2025 au 31/01/2026	1 170 kWh	2,99800 c€/kWh		35,08 €	20,00 %
Accise sur l'Électricité	du 01/02/2026 au 12/02/2026	264 kWh	3,08500 c€/kWh		8,14 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 13/12/2025 au 13/02/2026	16,94	21,93 %		3,72 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 13/01/2026 au 13/02/2026	4,05	15,00 %		0,61 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site	221,78 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	44,36 €
TVA à 20,00%	221,78 €	44,36 €
Total TTC pour ce site	266,14 €	TTC

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

Détail de votre facture du 14/02/2026 n° 10245817973

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
HC 9kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y6DR55
Prix réglementés
Souscrit depuis le 29/05/2019
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

18 AVENUE DU COLONEL PARDES 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 23450795936570

Données de comptage

Identifiant de comptage : 286 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 2H52-7H52 12H22-15H22
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	17723 le 13/12/2025	18082 le 13/01/2026
Heures creuses	21870 le 13/12/2025	22263 le 13/01/2026
Heures pleines	18082 le 13/01/2026	18382 le 13/02/2026
Heures creuses	22263 le 13/01/2026	22645 le 13/02/2026

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2026. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué au 01/02/2026. Votre facture intègre la régularisation du prix de votre abonnement depuis cette date.

Critères d'éligibilité aux TRVe :

Sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité :

- Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation
- Les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'€. Si vous ne respectez plus ces critères, vous devez souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de votre choix.

Résiliation

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans préavis.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

